



Communiqué

Froyennes, le 26 janvier 2021

Les séances d'information sur le compostage reprennent au printemps !

Le printemps pointera bientôt le bout de son nez et avec lui reviendra l'envie de s'occuper du jardin, de l'aménager... et pourquoi pas d'y installer un système à composter ?

Et comme votre intercommunale sait que vous n'attendez pas le printemps pour vous soucier de l'environnement, elle continue à vous accompagner dans votre démarche « zéro déchet » !

Cette année encore, Ipalle vous offre la possibilité de vous former gratuitement au compostage à domicile et d'acquiescer ensuite si vous le souhaitez, un système à composter à prix réduit.

Venez apprendre les règles d'or du compostage et poser vos questions à l'équipe « zéro déchet », enthousiaste à l'idée de vous retrouver !

Le compostage : allié de la démarche « zéro déchet » !

Les thématiques environnementales sont au cœur des préoccupations citoyennes, en témoignent les multiples actions autour du « zéro déchet ».

Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre : les « 5R » de cette démarche préventive sont autant d'actions qui permettent de réduire fortement sa production de déchets et donc son impact environnemental.

Le compostage à domicile, en « rendant à la terre » les déchets organiques, est la pratique la plus facile et rapide à mettre en place, tout en ayant le plus grand impact sur la réduction du volume du sac-poubelle en l'allégeant de 30 à 40 % de son contenu. Composter ses déchets de jardin chez soi évite également les trajets au recyparc ou, pour les déchets de cuisine, au point d'apport volontaire. Sans compter que l'amendement de qualité récolté après compostage nourrit les sols ou les diverses plantations en bacs. L'occasion rêvée de passer encore plus de temps dans son jardin en attendant le retour de l'automne.

Le compostage vous intéresse ? Nous sommes là pour vous aider !

Ipalle propose aux citoyens de ses 30 communes membres des séances d'information afin d'apprendre à gérer les déchets organiques de manière autonome et économique. Ipalle vous proposera dès la mi-février un planning de ces séances d'information. Ce planning prévoit des séances en présentiel et en virtuel mais sera bien entendu adapté à la situation sanitaire en cours. Soyez donc attentifs aux informations diffusées à la mi-février sur www.ipalle.be et sur la page Facebook Ipalle – Vers un territoire Zéro déchet.



Communiqué

Comment participer ?

Rendez-vous sur www.ipalle.be à la mi-février pour découvrir toutes les informations pratiques, mises à jour en temps réel en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Je passe à l'action et je choisis mon matériel !

Les personnes qui suivront l'une des séances gratuites pourront acquérir, si elles le désirent et sans obligation, un système à composter à prix réduit. Les modalités de reprise du matériel seront également spécifiées sur www.ipalle.be.

Deux systèmes sont proposés à la vente :

Le FÛT : 280 L

Dimensions : H 75 cm x L 80 cm

OUI Déchets organiques ménagers

NON Tonte de pelouse—déchets de jardin

Tarif : 20 € (incluant tige aératrice)



Le SILO : 1 m³

Dimensions : 100 cm x 100 cm

OUI Déchets organiques ménagers

OUI Tonte de pelouse - déchets de jardin

Possibilité d'acquisition d'extensions

Tarif : 55 €





Communiqué

INFOS PRATIQUES

Ces conditions d'achat préférentielles s'appliquent uniquement aux personnes ayant suivi une séance d'information.

Les personnes souhaitant se procurer **un autre système à composter** de leur choix, reçoivent un remboursement de 20 € (sur achat minimum 40 €), sur présentation de la facture datée de 2021.

Un seul système à composter ou un seul remboursement de 20 € est octroyé par adresse postale.

Les participants s'engagent à utiliser leur système à composter sur le territoire de la zone d'Ipalle et sont invités à accepter les conditions d'utilisation lors de leur inscription en ligne.

Plus d'informations dès la mi-février sur www.ipalle.be